



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **20 décembre 2022**, à **19 h**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 M. Yvon Carle

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc

Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

Siège # 2 M. Marc Bédard

Siège # 4 Mme Sophie Blier

Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

20 DÉCEMBRE 2022

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2023
5. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2022-12-029)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-12-030)

4. DÉPÔT ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 tel que préparé par les membres de ce conseil que voici :

Revenus

Foncière générale	1 249 740 \$
Taxes sur une autre base (taxes de secteur, règlement d'emprunt, ordures, ...)	334 385 \$
Compensation tenant lieu de taxes	650 \$
Transferts (subventions à recevoir)	2 276 770 \$
Services rendus (location caserne, abonnement au gym, location de salle, ...)	66 530 \$
Imposition de droits (droits de mutation, permis, redevances carrières / sablières,...)	46 450 \$
Total autres revenus	500\$
TOTAL DES REVENUS	3 988 025 \$

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	(503 520 \$)
Sécurité publique	(294 160 \$)
Transport	(566 350 \$)
Hygiène du milieu	(248 415 \$)
Santé et Bien-être	(10 950 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	(96 995 \$)
Loisirs et culture	(186 295 \$)
Frais de financement	(45 810 \$)
Amortissements	(350 000 \$)
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	(2 302 495 \$)

Conciliation à des fins fiscales

Amortissements	350 000 \$
Financement (remboursement capital des emprunts)	(85 105 \$)
Immobilisations	(2 281 460 \$)
Affectations (prendre de l'argent au surplus cumulés)	333 535 \$
TOTAL DÉPENSES CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 685 530 \$)

TOTAL DES DÉPENSES	(3 988 025 \$)
---------------------------	-----------------------

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-12-031)

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'adopter le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

financiers 2023 - 2024 -2025, tel que préparé et présenté à cette
séance que voici :

PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2023 – 2024 - 2025

	2023	2024	2025
Projet municipal			
Borne sèche	25 000 \$		
Rénovation hôtel-de-ville (Financé par la subvention PAFBM – travaux restant de 2022)	40 000 \$		
TRAVAUX DE LA TECQ (Ponceau rue Principale, pavage rang Saint-François, réfection de la rue Jacques, pavage rue Industrielle)	834 460 \$		
Réfection 11 ^e rang (Financé par la subvention PAVL – travaux restant de 2022)	1 000 000 \$		
« Pumptrack » – modules de jeux extérieurs (Financé par la subvention FCRC – travaux restant de 2022)	100 000 \$		
Rénovation salle des Générations + asphalte stationnement (Financé par la subvention PRIMADA)	117 000 \$		
Embarcadère canot / kayak	15 000 \$		
Entrepôt pour Voirie – Loisirs (Si acceptation de la subvention PRACIM)	150 000 \$		
Rue des Pionniers / Mélèzes (Fermeture des fossés)		170 000 \$	
Projet aréna (Isolation)		250 000 \$	
Rang Saint-François (asphaltage)		1 000 000 \$	
Réfection du 10 ^e rang		50 000 \$	2 000 000 \$
Entretien de l'édifice municipal (toiture, ...)			50 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

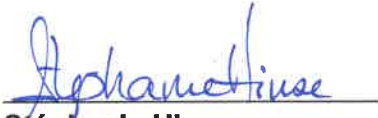
Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, de lever l'assemblée
à 19 heures et 10 minutes.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en
accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit
de veto.

(2022-12-032)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

